
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 décembre 2017, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h04 monsieur le maire, Daniel Plouffe, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2017-12-164

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents : aucun document déposé
 - d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2018
 - e) Calendrier 2018 des séances du Conseil – Adoption
 - f) Avis de motion projet de Règlement n° 306 : Taxation 2018
 - g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes
 - h) Adoption – Règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces
 - i) Programme nouveaux fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités – Intention de réalisation du projet de construction du chalet des loisirs
 - j) Adoption – Règlement n° 255-1 modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séance de travail et caucus
 - k) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2018
- 5) BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Premier projet de règlement n° 275-7 modifiant le règlement n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir certaines dispositions visant les usages autorisés dans l'affectation agricole sur le territoire de la MRC – Adoption
- c) CCU – Nomination des membres

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017 – ADOPTION

2017-12-165

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

La directrice générale mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Lecture et adoption des comptes

2017-12-166

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2017 au montant de 32 169.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 décembre 2017 au montant de 32 169.00\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

Aucun document déposé.

d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2018

2017-12-167

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ces négociations ;

CONSIDÉRANT que des informations concernant divers dossiers municipaux à travers le Québec sont disponibles sur Québec Municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE RENOUVELER les adhésions à :

Fédération québécoise des municipalités	930.37 \$, avant taxes ;
Union des municipalités du Québec (UMQ)	98.00 \$ avant taxes ;
Québec municipal	140.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

e) Calendrier 2018 des séances du Conseil – Adoption

2017-12-168

CONSIDÉRANT que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 ^{er} mai	5 juin	3 juillet	7 août
4 septembre	2 octobre	6 novembre	4 décembre

QU un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

f) Avis de motion projet de Règlement n° 306 : Taxation 2018

2017-12-169

AVIS DE MOTION ainsi que la présentation sont donnés par le conseiller Ghislain Beauregard, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 306 concernant le règlement de taxation 2018 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes

2017-12-170

CONSIDÉRANT la période des fêtes de Noël et du jour de l'an 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période du congé des fêtes, entre le 25 décembre et le 7 janvier 2018.

QU un avis public soit affiché aux endroits prévus avisant la population.

ADOPTÉE

h) Adoption – Règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'empettes dans les commerces

2017-12-171

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que la présentation ont été faits le 14 novembre 2017 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement fut remise aux membres du conseil présents lors de l'annonce de cet avis de motion et qu'aucune modification ne fut apportée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil le règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

i) Programme Nouveaux Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités – Intention de réalisation du projet de construction du chalet des loisirs

2017-12-172

CONSIDÉRANT que suite aux élections de novembre dernier, la Municipalité de Calixa-Lavallée doit réitérer son intention de poursuivre son projet de construction du chalet des loisirs, dans le cadre du Programme Nouveaux Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée réitère son intention de réaliser le projet de construction du chalet des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités ;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée reconfirme son intention à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée désigne la directrice générale Madame Suzanne Francoeur comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

j) Adoption – Règlement n° 255-1 modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séance de travail et caucus

2017-12-173

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que la présentation ont été faits le 14 novembre 2017 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement fut remise aux membres du conseil présents lors de l'annonce de cet avis de motion et qu'aucune modification ne fut apportée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil le règlement n° 255-1 modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séance de travail et caucus.

ADOPTÉE

k) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2018

2017-12-174

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée de poursuivre l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE RENOUVELER son adhésion à l'Association de plus beaux villages du Québec pour l'année 2018 au montant de 525.00\$.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'une entente avec la MRC Pierre-de-Saurel est à intervenir en ce qui a trait aux services spécialisés, tels que les cours d'eau (été-hiver), les espaces clos ainsi que les produits toxiques – il mentionne également que la régie de police Richelieu-St-Laurent effectuera des barrages routiers en ce qui concerne les facultés affaiblies par la boisson et la drogue et ce jusqu'au 3 janvier 2018.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'un lampadaire coin Second Ruisseau/Labonté est défectueux – qu'il a procédé à 2 inspections, soit le 18 et 19 novembre dernier, en ce qui a trait à la condition de la chaussée.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne que suite à la démission de Madame Éva Böröcz, un appel de candidature a eu lieu et que nous avons reçu trois (3) candidatures que nous verrons au point C.

b) Premier projet de règlement n° 275-7 modifiant le règlement n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir certaines dispositions visant les usages autorisés dans l'affectation agricole sur le territoire de la MRC – Adoption

2017-12-175

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir certaines dispositions visant les usages autorisés dans l'affectation agricole sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation aura lieu mardi le 9 janvier 2018 à 19h45 au centre communautaire de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 275-7 modifiant le Règlement n° 275 concernant le plan de zonage.

ADOPTÉE

c) CCU – Nomination des membres

2017-12-176

CONSIDÉRANT la démission de Madame Éva Böröcz à titre de membre et présidente du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour combler le poste de membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections 2017 il y a lieu de modifier la composition du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay, et résolu unanimement :

DE NOMMER Madame Valérie Beurivage-Vincent à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme représentant les citoyens :

QUE le comité du CCU se compose de :

Monsieur Claude Lorange représentant des citoyens;
Monsieur Pierre Jacques, représentant des citoyens;
Madame France Jacques, représentante des citoyens;
Madame Valérie Beaurivage-Vincent, représentante des citoyens ;
Monsieur Bruno Napert, représentant du conseil;
Monsieur Louis Tremblay, représentant du conseil.

QUE le Conseil nomme Monsieur Pierre Jacques président du comité.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'une assemblée du Comité s'est tenue lundi pour la préparation de la soirée du 9 décembre prochain ainsi que les projets 2018 à venir.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse fait mention du montage de la salle en prévision du souper du 9 décembre.

12- AUTRES DOSSIERS

Rien à ce point.

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On questionne au niveau du drapeau du Canada installé au parc Calixa-Lavallée ;
- On félicite le conseil sur le processus d'appel de candidatures au niveau du CCU ;
- On s'informe sur la façon de procéder lorsqu'il n'y a personne aux assemblées du conseil.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-12-177

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière